

# Mondialisation et droits de l'homme

Perspectives et stratégies  
du point de vue  
de l'Amérique latine \*

par  
Abraham  
Magendzo

L'interprétation  
du phénomène

Le phénomène de la mondialisation se présente, en Amérique Latine, comme conflictuel et plein de contradictions. Nous faisons face, à vrai dire, à un sujet d'une grande complexité qu'il n'est pas possible d'aborder en termes de bien et de mal, d'avantages ou de désavantages, de *correct* ou *d'incorrect*, de raisonnable ou d'irrationnel. Ce qui paraît cependant indiscutable, c'est que nous ne pouvons pas nous désintéresser du sujet, qui s'installe de manière accélérée avec l'essor des moyens d'information qui ont touché l'industrie, les campagnes, les services, les communications, la culture, etc.; avec le développement des systèmes de production transnationaux vers lesquels nous sommes dirigés et même auxquels nous participons activement; avec

---

\* Traduit de l'espagnol

l'ouverture des marchés intérieurs et extérieurs; avec les traités de libre échange; avec les pactes régionaux; avec l'invasion des produits culturels; etc. Pour l'instant, du moins, il n'est pas certain que nous comprenions tous le terme de mondialisation de la même manière, que nous lui accordions la même valeur et que celle-ci se traduise dans nos vies quotidiennes de façons identiques.

## **Confiance et méfiance**

Il existe, en Amérique latine, des positions divergentes concernant la mondialisation. Certains soutiennent avec véhémence que ce processus est inévitable si nous voulons sortir de la pauvreté endémique dans laquelle nous nous trouvons; il faut ainsi le regarder de façon positive, avec prudence mais optimisme, pensant que nous sommes peut-être à la porte de l'avènement d'un ordre planétaire pacifique et démocratique dont a récemment parlé Francis Fukuyama [1]. Ce serait, dans cet esprit, dans le marché planétaire que nous trouverions les limites et les relations entre la culture et l'économie, que nous confronterions nos valeurs avec celles des autres et que nous soumettrions nos traditions à l'examen de certains principes universels tels que les droits de l'homme. Dans le même esprit, l'on fait remarquer qu'il existe des exemples probants dans les pays asiatiques qui démontrent que le fait de participer au marché planétaire ne signifie pas nécessairement l'écroulement et l'annihilation de la culture traditionnelle. Le Japon, la Corée de Sud, Hong-Kong et la Thaïlande prouvent de manière évidente que la civilisation industrielle peut se former non seulement sur les bases de la civilisation occidentale chrétienne mais aussi sur celles des cultures bouddhistes-confucianistes et qu'elle peut présenter diverses variantes culturelles, lesquelles constituent une synthèse des traditions autochtones et de la modernité industrielle universelle [2].

Ceux qui, de cette façon, acceptent sans restriction le marché planétaire et la compétitivité internationale comme unique voie vers le développement font remarquer que les choses n'ont pas la connotation alarmante et tragique que leur donne ceux qui s'opposent à ce modèle. Ils soutiennent que l'expérience démontre que la demande et la compétence s'exercent sur des biens qui augmentent la productivité du travail (pompes, moteurs, engrais chimiques, armements, etc.) ou des biens de consommation marginaux (cinéma, Coca-Cola, cigarillos) mais pas nécessairement sur des valeurs ou des traditions.

A l'autre extrême, il y a ceux qui observent avec beaucoup de méfiance et de scepticisme les percées de la mondialisation. En premier lieu, ils relient ce processus au néolibéralisme, signalant par là que, du point de vue latino-américain, nous sommes en présence d'une théorie de laboratoire développée dans les universités des Etats-Unis et propagée par le capital financier international dont les acteurs principaux sont le gouvernement américain, les fonctionnaires de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Ils soutiennent qu'une théorie qui n'est pas fondée sur la réalité de nos pays est condamnée à l'échec, que le néolibéralisme n'est pas une théorie pour construire une société, en tout cas pas pour que celle-ci soit juste et stable. Sa logique interne d'accumulation veut que, par essence, du capital découlent de grands profits et qu'en le concentrant il donne lieu à de nouveaux investissements par lesquels découlent le développement économique, l'élévation de la fiscalité et son utilisation en programmes sociaux compensatoires. C'est pourquoi le néolibéralisme serait une théorie qui renforce les groupes économiques les plus puissants et produit dans ses effets les phénomènes de marginalisation et de déshumanisation [3].

Les opposants à la mondialisation affirment en outre que celle-ci n'est possible que par l'existence

d'institutions telles que marché et compétitivité. L'institution du marché, selon les termes de Luciano Pellini [4], est l'instrument de la *civilisation impérialiste qui ne connaît pas de frontières*. C'est une société dotée d'un grand potentiel radioactif, avec la capacité de s'étendre de toutes parts sur la planète entière. Le marché planétaire tend à soumettre à sa propre logique tout ce qu'il rencontre devant lui et à bouleverser les intérêts, les croyances, les institutions et les valeurs. Par conséquent, ce marché planétaire n'inclut pas seulement l'économie de marché par laquelle on attend que les sociétés s'autonomisent de l'Etat national pour participer au marché mondial, transnational et dans lequel les forces de l'offre et de la demande deviennent celles qui règlent les relations entre Etats. Le marché, c'est cela et bien plus encore. Au marché participent aussi, comme dans un seul bloc, l'économie avec ses relations de culture et de valeurs, les croyances, les traditions, les identités, les histoires.

Ceux qui soutiennent cette position disent que nous sommes témoins de l'apparition d'un ordre global fracturé; un ordre qui, pour être global, n'en est pas pour autant intégré, qui met chacun d'entre nous en contact avec les autres, mais qui, en même temps, maintient de profonds abîmes entre individus et groupes de personnes, qui génère d'énormes opportunités de progrès, mais qui, en revanche, met de côté une grande partie de l'humanité et lui interdit l'accès aux bénéfiques [5].

## Les droits de l'homme comme repère paradigmatique

Dans une position différente de celle à laquelle nous avons fait référence - c'est-à-dire de celle qui entend le marché mondialisant et compétitif dans les domaines

économique, technologique, des communications et de la culture comme la condition nécessaire au développement équitable de l'Amérique latine et de ceux qui doutent sérieusement des bontés messianiques que le modèle promet - se trouvent ceux qui pensent qu'il n'est pas d'ordre mondial intégré sans respect des droits de l'homme. De ce point de vue, nous acceptons que la participation au marché mondial soit une des conditions du développement de nos pays à la condition que celle-ci s'accompagne d'un contenu éthique qui va bien plus loin qu'une position purement économique.

Je pense que les droits de l'homme sont le paradigme éthique qui devrait accompagner la participation au marché mondial. Dans ce sens, je suis en accord avec *Pablo Salvat* quand il dit que les droits de l'homme sont une utopie à promouvoir et à façonner à différents niveaux et dans les différentes sphères de la société. Ainsi formulés, ils se présentent dans un cadre ethnico-politique qui sert de critique et d'orientation (réelle et symbolique) des différentes pratiques sociales (juridiques, économiques, éducatives, etc.) dans la lutte continue pour un ordre social plus juste et plus libre. Ils peuvent donc être considérés comme paradigmatiques, c'est-à-dire comme un modèle et/ou un critère exemplaire duquel nous pouvons lire notre histoire et notre avenir en tant que peuple [6].

Il est certain que le terrain d'analyse cesse d'être le pays pour devenir le monde. Dorénavant, n'importe quel pays ou entreprise qui veut se développer devra accepter que c'est l'économie mondiale qui commande et que les politiques économiques internes n'auront du succès que dans la mesure où elle peuvent atteindre une position compétitive sur le plan international. Cela est peut-être le fait le plus important et en tous cas le plus surprenant du changement économique mondial [7]. Précisément parce que nous reconnaissons cette situation, nous croyons fermement qu'il faut mettre des limites au marché

mondial et à la compétitivité internationale et leur poser des exigences d'universalité.

La Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) ainsi que les deux pactes, conventions et protocoles signés par les Etats qui font référence tant aux droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels, qu'aux dénommés droits des peuples sont des instruments précieux pour donner à la mondialisation un regard et des exigences éthiques.

On peut aussi citer à titre d'exemple tous les instruments internationaux qui mettent l'accent sur les droits sociaux des travailleurs (Charte internationale américaine des garanties sociales ou la Déclaration des droits sociaux des travailleurs (1947) sur les droits au bien-être, au progrès et au développement ; Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social (1969); Déclaration sur l'utilisation du progrès scientifique et technologique dans l'intérêt de la paix et au bénéfice de l'humanité (1975); Déclaration sur le droit au développement (1986) et sur les droits à la non-discrimination; Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1963); Convention sur l'égalité de rémunération et sur les droits à la culture; Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale et du droit à la culture (1966), etc.).

En passant en revue ces instruments, l'on peut conclure qu'il existe sur le plan des droits de l'homme un corps de normes juridiques, acceptées largement par les pays, et qui permettent non seulement d'exiger que les Etats les appliquent, mais surtout qu'ils les aident à faire du marché mondial un espace pour la compétitivité et la coopération dans le respect de la dignité humaine. En effet, à la lumière de ces instruments normatifs, il est possible et légitime de reconnaître qu'il existe des conditions éthiques et juridiques pour exiger des Etats

qu'ils rendent effectifs les droits qui sont intimement liés à la participation au marché mondial. Ainsi, par exemple, la Déclaration universelle des droits de l'homme précise à l'article 23 que *"quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante, lui assurant, ainsi qu'à sa famille, une existence conforme à la dignité humaine et qui sera complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale"*.

Par ailleurs, il faudrait pouvoir émettre des réserves concernant notamment les pays qui veulent participer au commerce international et qui, pour atteindre un niveau compétitif, violent de manière flagrante ce droit, en fermant les yeux sur les salaires avilissants et en ne reconnaissant pas les principes de base de protection sociale que sont les droits à la maternité, au repos, à la retraite, etc. Malheureusement, la plupart des pays d'Amérique latine tombent dans cette catégorie. Fransisco Sagasti et Gregorio Arévalo brossent un tableau pessimiste pour l'Amérique latine. Ces auteurs font remarquer que, si le revenu moyen par habitant de la région (qui a atteint 2000 dollars en 1990) poursuivait une croissance continue à un taux de 6% et si, dans le même temps, l'économie des pays de l'OCDE (dont le revenu moyen par habitant atteignait, en 1990, 19.500 dollars) poursuivait, elle, une croissance de 2%, il faudrait 60 ans pour que les pays d'Amérique latine atteignent le revenu moyen par habitant de l'OCDE. Plus modestement, il faudrait 40 ans pour atteindre celui de 1990 et 30 pour celui de 1965. Dans ce dernier cas, aux alentours de l'an 2020, l'Amérique latine aurait un niveau économique similaire à celui des pays industrialisés d'il y a un quart de siècle.

## **La question de la culture**

Le rapport à la culture est une préoccupation très forte qui existe quand on parle de mondialisation, en particulier dans le domaine de l'*industrie culturelle*.

Comme l'écrit Guillermo Bonfil : *“La question a une dimension qui transcende le terrain purement mercantile. Les industries de la culture ne peuvent être organisées avec les mêmes critères que celles de la vente de dessous féminins. Les produits de l'industrie de la culture transmettent des messages (de qualité ou non, ceci n'est pas le sujet); ces messages correspondent à des systèmes précis de signification, ils reflètent des hiérarchies de valeurs clairement établies et ils proposent des modes de vie et des manières de concevoir le monde qui expriment une culture particulière, définie, unique. Cette capacité de rendre explicite ces messages (en plus de définir les contenus implicites de toute œuvre humaine) confère aux produits de l'industrie de la culture une grande importance dans le type de relation qu'il y a entre sociétés de cultures différentes”* [8].

Récemment, face aux multiples contradictions que suscite la mondialisation, les instruments existants relatifs aux droits de l'homme, même s'ils ne dissipent pas toutes les tensions, éclairent le sujet. D'un côté, il est certain que les libertés d'opinion, d'expression et d'information sont - telles qu'elles sont exprimées dans la Déclaration sur les principes fondamentaux relatifs à la contribution des moyens de communication de masse au renforcement de la paix et de la compréhension internationale, à la promotion des droits de l'homme et à la lutte contre le racisme, l'apartheid et l'incitation à la guerre (UNESCO 1966) - une partie intégrante des droits de l'homme. Dans ce sens, participer à un marché mondial dans lequel est en jeu le *capital symbolique*, permettre et faciliter la libre circulation des idées et des valeurs alternatives n'est pas seulement inévitable, mais en accord avec une politique d'ouverture. De plus, les articles V et VII de la Déclaration des principes de coopération internationale (UNESCO 1966) stipulent que :

a) *“ ... la coopération culturelle est un droit et un devoir de tous les peuples et de toutes les nations, lesquelles doivent partager leur savoir et leurs connaissances;*

b) ... *la diffusion large des idées et des connaissances, basée sur l'échange et une confrontation libre des idées, est essentielle pour l'activité créatrice, la recherche de la vérité et un développement juste de la personne humaine;*

c) ... *la coopération culturelle devra mettre en relief les idées et les valeurs les plus adéquates pour créer un climat d'amitié et de paix. Elle devra éviter toute marque d'hostilité dans les actes et dans les opinions. La diffusion et la présentation des informations devront leur garantir leur authenticité ”.*

Dans une société ouverte, le droit à la libre information et à la coopération culturelle ne devrait pas être limité afin de protéger d'autres droits comme celui, par exemple, de l'identité culturelle. Celui-ci sera préservé de manière bien plus juste en créant à l'intérieur de nos pays une culture de non-discrimination, de reconnaissance et de respect de la diversité culturelle. La négation de l'hétérogénéité culturelle, si propre à l'Amérique latine, est, à mon avis, une atteinte bien plus grave à l'identité culturelle que le courant d'idées et de valeurs provenant de la mondialisation de la culture. L'unique précaution qui devrait être prise dans le contexte du marché mondial de la culture est – dans la perspective des droits de l'homme et des diverses déclarations se rapportant à la prévention de la discrimination – de ne pas accepter, de condamner et d'empêcher toutes les idées discriminatoires qui prétendent justifier et qui incitent à la haine raciale, ethnique ou autre, ou à la supériorité d'ethnies sur d'autres, basées sur l'ethnocentrisme et la discrimination.

Je pense que l'incorporation à un ordre mondial requiert, avant tout, la capacité de reconnaître l'existence d'un *autre distinct*. Malheureusement, en Amérique latine, s'est transmis un schéma de significations et de représentations symboliques qui a communiqué, perpétué et développé officiellement un système de conceptions, de connaissances et d'attitudes devant la vie

qui correspondent à la culture des groupes culturellement dominants de la société. Par cela, on a occulté le caractère plurinational, pluriethnique, pluri religieux et multisocial de la réalité. Cette occultation, empreinte de dévalorisation des manifestations culturelles qui s'éloignent de manière organique du noyau homogénéisant, a engendré toutes sortes de préjugés qui se sont transformés à leur tour en discriminations profondément enracinées dans les esprits.

L'éducation a apporté, consciemment ou non, sa contribution à ce tissu chaque fois que, dans le cursus scolaire, une culture unique est reconnue officiellement. Incorporée dans les programmes et dans les textes d'études, cette culture est celle des secteurs qui possèdent – selon les termes de Bourdieu – le contrôle du capital symbolique. Ceux qui ne peuvent accéder à ce pouvoir, c'est-à-dire les groupes culturellement marginalisés, voire niés, n'ont qu'une mince – ou même aucune – représentativité dans ce cursus. En niant sa fonction de reproduction de la négation de l'autre, l'éducation n'a fait ainsi que renforcer cette même fonction.

## Quel développement ?

Un des instruments les plus complets et les plus pertinents sur le sujet de la mondialisation est la *Déclaration sur le droit au développement* (1986). Celle-ci décrit ce qui devrait être présent chaque fois que l'on parle de mondialisation, car elle conçoit le développement non seulement en termes économiques, mais aussi en termes sociaux, culturels et politiques. Dans cet instrument, il est de plus envisagé, sans équivoque, le fait que toute violation des droits de l'homme s'oppose au développement et constitue un sérieux obstacle à ce dernier. Nous ne devons pas oublier que les droits de l'homme sont indivisibles et interdépendants. Ainsi par exemple, même sous la promesse du développement économique qui

éventuellement pourrait découler de la participation au marché mondial, on ne pourrait accepter la violation du droit à jouir d'un environnement sain. Dans les schémas néolibéraux de certains pays d'Amérique latine, comme ce fut le cas au Chili durant la dictature militaire ou au Pérou après le coup d'Etat de Fujimori, il y a eu une tendance à se concentrer uniquement sur le développement économique au motif que les autres domaines se développeraient à sa suite.

Je voudrais m'attarder sur ce point, qui a été abordé tant à la Conférence sur l'Environnement et le Développement qui s'est tenue à Rio en janvier 1992 qu'à la Conférence mondiale des droits de l'homme des Nations Unies de 1993 [9]. La *Déclaration sur l'Environnement et le Développement* (199) est catégorique en affirmant que le droit au développement doit s'exercer et répondre de manière équitable aux nécessités du développement et au respect de l'environnement pour les générations présentes et futures (Principe n°3). Ainsi, l'approbation et l'insertion de la section sur le droit au développement comme droit de l'homme dans la Déclaration et Programme d'Action de Vienne (1993) ont constitué un pas important dans l'adoption du document lui-même. Significativement, la Déclaration de Vienne reprend (chapitre I. § 10-11 et chapitre II. § 72) les dispositions clés de la Déclaration sur le droit au développement de 1986. De plus, elle stipule, dans son premier chapitre que l'absence de développement ne pourra être invoqué pour justifier la privation des droits de l'homme internationalement reconnus (§ 19) et que "*le droit au développement doit être réalisé afin de satisfaire de manière équitable les nécessités de développement et de respect de l'environnement pour les générations présentes et futures*" (§ 11).

Dans le contexte de la mondialisation et de l'environnement, Jaime Ordóñez souligne, d'une part, que, aujourd'hui plus que jamais, le modèle industriel supranational et les relations de production de la société

mondiale – ainsi que les projections de sa qualité de vie – sont étroitement liés aux conditions de l’habitat humain et naturel et aux possibilités de maintien ou d’évolution du modèle de civilisation actuel et que, d’autre part, la société politique et ses diverses exigences juridiques, économiques et culturelles ne peuvent être séparées du milieu naturel dans lequel elles se développent et du cadre mondial qui leur est inhérent [10].

Quand on établit le lien entre développement et mondialisation, le problème de la pauvreté ressurgit avec force. Il existe, en effet, de sérieuses contradictions à prendre en compte devant un ordre mondial qui met chacun de nous en contact avec les autres et qui, en même temps, crée des fossés profonds entre individus et groupes de personnes, et qui génère d’énormes opportunités de progrès cependant qu’il écarte une grande partie de l’humanité de la jouissance de ses bénéfices. La crise de la modernité se manifeste par cette fracture [11]. Il n’est donc pas surprenant que les réunions de Rio et de Vienne mettent l’accent sur la relation qui existe entre le développement, les groupes vulnérables et la pauvreté. Nous pouvons dire que tout le processus de mondialisation, s’il se concentre à développer un ordre fracturé, perd sa raison d’être qui est l’éradication de la pauvreté comme partie indissociable d’une société mondiale respectueuse des droits de l’homme et de la dignité humaine.

## Education aux droits de l’homme et nouvel ordre mondial

Actuellement, on déduit une série de mandats et de mises au point méthodologiques pour l’éducation aux droits de l’homme que l’on peut exposer de la manière qui suit. Premièrement, cette éducation peut apporter une contribution substantielle et critique à la

complémentarité des objectifs stratégiques que préconise la CEPAL/UNESCO pour les systèmes d'éducation d'Amérique latine [12]. Ces organismes, qui influencent de manière décisive les politiques éducatives des Etats, ont signalé que *l'éducation - ainsi que la création et l'usage social des connaissances - est appelée à exprimer une nouvelle relation entre le développement et la démocratie. Elle doit opérer comme élément d'articulation entre les deux, en fonction de la participation du citoyen et de la croissance économique. De fait, les deux facteurs sont étroitement liés dans la phase actuelle de développement. L'expérience historique montre que, sans la participation du citoyen, il n'y a pas de possibilité de croissance économique soutenue. Mais cette expérience démontre aussi que la croissance et la compétitivité sont, à leur tour, la base économique qui rend possible l'exercice de la citoyenneté. La stratégie proposée se base sur l'hypothèse selon laquelle la réforme éducative, la mise sur pied et la diffusion du progrès technique contribuent à rendre compatible l'exercice de la citoyenneté, la participation et la solidarité, avec les exigences que pose la transformation de la production.*

On trouve, dans cette proposition stratégique, deux réalités distinctes. D'un côté, la réalité instrumentale, économiste, en accord avec l'objectif de compétitivité internationale et, de l'autre, une réalité axiologique, d'intégration et de communication qui est liée à la citoyenneté moderne. L'articulation entre les deux n'est pas tâche facile, car elles font appel à des valeurs et à des intérêts différents. L'éducation aux droits de l'homme permet cette articulation, car ceux-ci protègent et promeuvent le développement civique et économique des personnes et des communautés. Les droits de l'homme sont indivisibles, les droits civils et politiques, sociaux, économiques et culturels agissant les uns sur les autres.

Deuxièmement, il importe de faire comprendre aux étudiants la complexité du phénomène de la mondialisation en leur apprenant à faire face aux

tensions et aux conflits ethniques, spécialement dans le quotidien des individus, là où ceux-ci se confrontent avec leurs histoires, leurs projets personnels et collectifs. Il est également important que cette éducation aux droits de l'homme permette aux élèves de comprendre l'impact de cette nouvelle configuration mondiale sur leur vie, celle de leur famille et de leur communauté, ainsi que ses répercussions au niveau des valeurs et des droits que sont la liberté, l'égalité, la solidarité, la communication, etc. En d'autres mots, ce que nous sommes en train de suggérer c'est que, méthodologiquement parlant, les étudiants participent à l'examen critique de ces situations en référence à des enjeux propres au phénomène de la mondialisation au sein de la modernité [13].

Troisièmement, l'éducation aux droits de l'homme se doit de transmettre des connaissances solides relatives aux normes nationales et internationales. Il faut que les élèves acquièrent les connaissances et développent les aptitudes qui leur permettront de devenir des citoyens capables de réclamer leurs droits quand ceux-ci sont violés par la mondialisation et la modernisation. De plus, ils veilleront à tirer le meilleur parti possible de la mondialisation au bénéfice de leurs projets personnels et collectifs.

Nous pensons que l'éducation aux droits de l'homme, telle que nous la concevons, développera l'esprit critique, la communication, la résolution de problèmes, la prise de décisions en connaissance de cause, le respect mutuel des élèves. Toutes ces facultés sont importantes pour entrer dans un monde transnational avec *les yeux ouverts et le cœur bien disposé*.

En dernier lieu, soulignons l'importance de rendre les élèves capables de reconnaître *l'autre*. A mon avis, l'intégration des droits de l'homme dans l'éducation, par sa nature même, conduit, de manière incontournable, à mettre en évidence l'existence du phénomène de la discrimination dans les écoles. Le fait de nier et

d'occulter l'existence des partis pris au sein de l'école et de son enseignement constitue certainement un grand obstacle à la résolution des problèmes de discrimination. Au plan du discours pédagogique, on reconnaît le principe des différences individuelles et de l'hétérogénéité. Si on interrogeait les professeurs, les auteurs de manuels scolaires, ils diraient, probablement, qu'ils ne sont pas discriminatoires. On soutiendrait que les programmes d'étude sont élaborés sur le principe d'égalité. Pourtant, la réalité est toute différente. S'agissant du rôle que l'éducation aux droits de l'homme est appelée à jouer dans la formation des enfants et des adolescents capables d'être ouverts à l'autre, la tâche fondamentale réside dans la communication [13].

Pour les sociétés latino-américaines qui désirent consolider une démocratie fragile, s'ouvrir au monde et y participer, qui veulent distribuer le savoir dans l'égalité, l'éducation doit opérer des changements significatifs. Il est clair que la proposition de mettre l'éducation au service de l'ouverture économique et de l'entrée dans la société internationale a été formulée en de nombreuses occasions dans les discours de politique publique. On a insisté sur le fait qu'une économie moderne doit s'ouvrir au monde et que ceci passe par l'internationalisation des connaissances. Une éducation repliée sur elle-même, incapable d'être un outil pour la compréhension et la vie en commun dans une multiplicité de cultures rendrait cette tâche impossible.

Il n'est pas possible de pénétrer dans un ordre mondial et ouvert si nous n'avons pas la capacité de comprendre et de dialoguer sans partis pris ni méfiances avec des identités et des idiosyncrasies différentes des nôtres. Il existe une nécessité impérieuse de reconnaître l'autre dans sa culture, sa rationalité, son temps et son espace si l'on veut établir une communication économique. Cela ne passe pas, comme on l'entend parfois, seulement par la loi de l'offre et de la demande,

ni uniquement par l'amélioration de la qualité de nos produits, mais aussi en établissant une communication basée sur l'ouverture culturelle.

L'ouverture économique-culturelle permet d'accueillir des citoyens d'autres cultures et d'autres pays. L'éducation doit – et peut – établir les compétences de communication qui permettent le dialogue dans une confiance mutuelle avec les investisseurs, les spécialistes, mais aussi les immigrants qui vont arriver en plus grand nombre dans nos pays. Nous ne pouvons pas non plus dire que l'ouverture ne doit se faire que dans un sens, c'est-à-dire de nos pays vers le monde extérieur; elle doit aussi se faire du monde extérieur vers nos pays. Nous ne pouvons pas dire non plus que nous n'acceptons que la venue des investisseurs et des spécialistes et non celle des immigrants. Nous devons, comme l'on fait déjà d'autres pays, ouvrir nos portes. Ceci signifie un changement profond de nos attitudes. Le fait de favoriser l'intégration des élèves dans le faisceau des réalités des cultures nationales et internationales induit la capacité à comparer et à s'interroger sur sa propre culture et celle des autres. Il ne s'agit pas seulement de connaître le contenu des autres cultures, mais aussi – et surtout – de construire les logiques historiques, sociales, politiques et anthropologiques qui font et définissent la diversité culturelle. Dans cette perspective, il n'existe pas de culture meilleure ou moins bonne, plus ou moins développée, mais il y a des réalités distinctes pour se situer dans le monde.

L'Amérique latine est en train de consentir de grands efforts pour s'inscrire dans la modernité. La participation active au processus de mondialisation économique, technologique et culturelle est une composante centrale de la modernité. Nous avons lancé un avertissement, à savoir qu'il existe la crainte de s'inscrire dans l'ordre d'un monde fracturé qui augmenterait les problèmes chroniques de la pauvreté et de l'inégalité. La voie que nous privilégions est celle d'un ordre global intégré dans

lequel le respect des droits de l'homme constitue le pilier du développement moderne et le soutien éthique du processus de mondialisation. Dans cette perspective, l'éducation aux droits de l'homme a la responsabilité de former une génération capable de contribuer à la création de cet ordre mondial intégré.■

## Notes

[1] Voir : La fin de l'histoire et le dernier homme.

[2] Voir : Krysztof Gawlokowski, Guerra cultural o influencia recíproca? Revista Nueva Sociedad no 119, mai-juin 1992, Caracas, Venezuela.

[3] Carlos Estévez : Derechos humanos, Globalización y Desarrollo, in : Derechos Humanos, Democracia y Desarrollo en América Latina, NOVIB, Bogotá, Colombie, 1993, p. 197.

[4] Luciano Pellini : La Guerra Cultural entre Oriente y Occidente, Revista Nueva Sociedad, N° 119, mai-juin 1992, Caracas, Venezuela.

[5] Les indicateurs économiques démontrent clairement les fractures dans cet ordre planétaire. En 1989, la moyenne du PNB par habitant des 35 pays aux revenus les plus bas était de 330 dollars alors que celui des 19 pays industrialisés de l'OCDE était de 19 090 dollars, soit plus de 55 fois supérieure.

[6] Pablo Salvat : Hacia una nueva racionalidad. La tarea de construir un paradigma basado en los Derechos Humanos. In : Abraham Magendzo(editor), Superando la Racionalidad instrumental? PIEE, Chili, 1992, p. 121.

[7] Peter Drucker : La cambiada economía mundial, Investigación económica, Facultad de Economía UNAN, N° 180, México, 1987.

[8] Voir : Dimensiones culturales del Tratado de libre Comercio in : Gilberto Guevara Niebla et Nestor Garcia Canclini, La educación y la cultura ante el TLC, Nexos Nueva Imagen, 2e édition, Mexico, 1994, pp.157-178.

[9] On trouvera une description très détaillée de ce sujet dans l'ouvrage édité par A.C. Trindade : Derechos Humanos, Desarrollo Sustentable y Medio Ambiente, IIDH, 1992. Voir aussi du même auteur : Relaciones entre el desarrollo sustentable y los derechos económicos sociales y culturales : desarrollos recientes, Antología Básica en Derechos Humanos, IIDH, 1994, pp. 269-293.

- [10] In :Derechos Humanos y globalización : Notas para una perspectiva holística y sistémica. Antonio Cansado, Derechos Humanos, Desarrollo Sustentable y Medio Ambiente, IIDH, 1992, pp.9- 162.
- [11] María A. Huerta et Luis Pacheco P. : Reflexiones sobre democratización y democracia participativa, Persona y Sociedad, Vol. VIII, n° 1-2, ILADES, Santiago, Chili, 1994, p. 86-116.
- [12] CEPAL/UNESCO : Educación y conocimiento : Eje de la transformación productiva con equidad, Santiago, Chili, 1992.
- [13] Jaime Ordoñez, op. cit.

## Références

- Cancado Trindade, A.C. : Derechos Humanos, Desarrollo Sustentable y Medio Ambiente, IIDH, 1992.
- Voir aussi du même auteur : Relaciones entre el desarrollo sustentable y los derechos económicos sociales y culturales : desarrollos recientes, Antología Básica en Derechos Humanos, IIDH, 1994. pp. 269-293.
- CEPAL/UNESCO : Educación y conocimiento : Eje de la transformación productiva con equidad, Santiago, 1992.
- Estévez, Carlos : Derechos humanos, Globalización y Desarrollo, in : Derechos Humanos, Democracia y Desarrollo en América Latina, NOVIB, Bogota, 1993.
- Drucker, Peter : La cambiada economía mundial, Investigación económica, Facultad de Economía UNAN, N° 180, Mexico, 1987.
- Guevara Niebla, Gilberto et Nestor García Canclini : Dimensiones culturales del Tratado de libre comercio, in : La educación y la cultura ante el TLC, Nexos Nueva Imagen, 2e édition, Mexico, 1994.
- Fukiyama, Francis : La fin de l'histoire et le dernier homme, Flammarion, Paris, 1992.
- Gawlokowski, Krystof : Guerra cultural o influencia recíproca? Revista Nueva Sociedad no 119, mai-juin Caracas, 1992.
- Huerta, María A. et Luis Pacheco P. : Reflexiones sobre democratización y democracia participativa, Persona y Sociedad, Vol. VIII, n° 1-2, ILADES, Santiago, 1994.
- Magendzo, Abraham et Patricio Donoso : Diseño Curricular Problemático, PIIE, Santiago, 1992.
- ONU : Conférence mondiale sur l'Avenir pour tous, Rio, 1992.
- ONU : Congrès mondial sur les Droits de l'homme, Vienne, 1994.
- ONU : Etude des droits des personnes appartenant aux minorités ethniques, religieuses et linguistiques, New York, 1991.
- ONU : Recueil d'instruments internationaux, New York, 1988.

Ordoñez, Jaime : Derechos Humanos y globalización : Notas para una perspectiva holística y sistémica.

Pellini, Luciano : La Guerra Cultural entre Oriente y Occidente, Revista Nueva Sociedad, N° 119, mai-juin Caracas, 1992.

Salvat, Pablo : Hacia una nueva racionalidad. La tarea de construir un paradigma basado en los Derechos Humanos. In : Abraham Magendzo(editor), Superando la racionalidad instrumental? PIEE, Santiago, 1992.